

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2025

N°DC-2025-65

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Adhésion au groupement de commande CANUT dans le cadre de la mutualisation des services d'impression et fournitures de consommables

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 14 novembre deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC et M. Fabien LORIC donne pouvoir à M. Thierry QUERO

Secrétaire de séance : Mme Sylvaine LE GALLO

Dans le cadre de l'adhésion au marché CANUT – services d'impression et fourniture de consommables, GMVA souhaite constituer un groupement de commande afin de mutualiser les besoins et simplifier les démarches pour les communes volontaires.

Par délibération du 09 octobre 2025, GMVA a approuvé son adhésion à la centrale d'achat CANUT pour un montant de 1 500€ H.T.

L'adhésion de GMVA à la centrale d'achat CANUT ouvre la possibilité pour les communes d'adhérer elles-aussi à cette plateforme, pour les prestations concernées à savoir :

- La prestation d'achat et de location de copieurs et d'imprimantes
- La fourniture de consommables d'impression (neufs ou remanufacturés).

Les conditions financières et d'adhésion au groupement seront définies dans une convention à venir, entre les communes adhérentes au groupement de commandes CANUT et l'agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le principe d'une adhésion au groupement de commande CANUT dans le cadre de la mutualisation des services d'impression et fourniture de consommables.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo
Freddy JAHIER

